



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant disposition statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Considérant l'avis de l'administration du 03 juillet 2023 ;

A R R Ê T E

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude dans le corps des Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1er septembre 2023 les fonctionnaires dont les noms suivent :

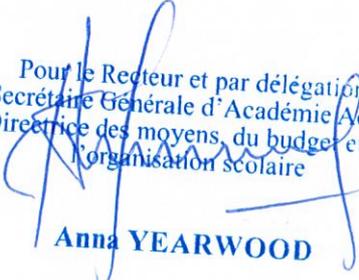
RANG	NOM -PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	ULM Viviane	RECTORAT DE GUYANE
2	MARCELIN Marie-Alice	RECTORAT DE GUYANE

Article 2 : Figurent sur liste complémentaire et sous réserve du désistement de l'un des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	NOM -PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	JOHN Anita	RECTORAT DE GUYANE
2	NEMOUTHE Sabrina	LGT FELIX EBOUE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 11 JUIL. 2023

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie Adjointe
Directrice des moyens, du budget et de
l'organisation scolaire

Anna YEARWOOD